

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
Secrétariat du Maire

Propriano, le 02 octobre 2024

ARRETE N° 2024-050

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
- Vu le Code de la route, article R.37-1 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
- Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
- Vu la demande en date du 24 Septembre 2024 de l'Entreprise DELTACOM, afin d'effectuer des travaux de réparation du réseau Télécom sis : T402-Route de Bonifacio-20110 PROPRIANO, au niveau de l'intersection entre la rue Casanova d'Aracciani et la T402 et devant la station « Vito Sansone ».

ARRETE

- **Article 1er** : L'entreprise DELTACOM est autorisée à entreprendre les travaux ci-dessus désignés, la circulation sera réglementée par feux tricolores, sous réserve de mettre en place un balisage permettant de sécuriser la libre circulation des véhicules et des piétons et protéger les agents intervenant pour la réalisation des dits travaux à compter du 10 octobre 2024, pour une durée de 4 jours.

- **Article 2** : En raison de la densité de réseaux électriques, téléphoniques et adductions d'eau, la plus extrême attention est demandée à l'Entreprise pour éviter tout incident technique.

Les différents panneaux de signalisation seront posés par ladite Entreprise.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 3** : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'Entreprise DELTACOM.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

- **Article 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

- **Article 5** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 02 octobre 2024

Le 1^{er} Adjoint Délégué

Le 1^{er} Adjoint

Ange LARI

